

SMCTOM DE NONTRON

2025/0012

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU
SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES
MÉNAGÈRES DE NONTRON**

Nombre de Délégués : En exercice : 69 - Présents : 38 - Votants : 38 - Nombre de voix : 58

L'an deux mil vingt cinq

Le 14 avril 2025 à dix-huit heures

Le Comité Syndical s'est réuni à l'Auditorium de Nontron sous la présidence de Monsieur Vincent FARGEAS, Président.

Date de la convocation : 1^{er} avril 2025

Étaient présents : Messieurs VEDRENNE Jean, MERLE Bernard, TRIJAU Jean-Pierre, MILLARET Francis, MOIRAND Bernard, PEYROU Alain, COMBEALBERT Gérard, HISPIWACK Jean-Michel, BALLIGAND André, FARGEAS Vincent, DUCHANGE Michel, ROCHE Jean-Claude, MOLLON Laurent, LAVAUD Alain, TOUCHET Jean, MICHEL Pierre, GEREAUD Fabien, ROUSSEAU Eric, GAUDOU Fernand, GACHON Didier, MASSIAS Gilles, FAYE Jean Jacques

Étaient présentes : Mesdames JERVAISE Marie-Christine (arrivée à 18h20 / absente pour la présentation et le vote du Compte de Gestion 2024, du Compte Administratif 2024 et l'affectation des Résultats 2024), DEBORD Danielle, BOUSSARIE Myriam, POLETZ Anne-Marie, RAT Sylvie, BOURDEAU Liliane, FLOCH Françoise, DEZAUTEZ Marie-Christine,

Suppléants remplaçants titulaires : Messieurs CHAMOULAUD Vincent, BRANDY Pascal, FOURNET Philippe, DOUCET Serge, BRETON Yves

Suppléantes remplaçantes titulaires : Mesdames ANDRIEUX Nathalie, LOZACH Maryvonne,

Étaient absents excusés : Messieurs DAVID Jean-François, JONQUIÈRE Hervé, FORGENEUF Eric, CHABOT Jean-Michel, DELAGE Jean-Marie,

Était absente excusée : Mesdames LAGARDE Isabelle, LAINÉ Karine,

Était absente excusée ayant donnée pouvoir à Madame FLOCH Françoise : Madame GOURAUD Sylvie,

Secrétaire de séance : Monsieur GACHON Didier

**Objet : Délibération portant mise en service effective d'un système
de contrôle d'accès au sein des déchèteries**

Vu les dispositions du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), notamment les articles L.251-1, L.251-5 à 7, L.253-5, L.254-2 à 4, L.542-2,

Vu la loi n° 2019-828 du 06 Août 2019 portant transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 Mai 2021 et notamment son article 70,

Considérant la décision du Comité Syndical du SMCTOM DE NONTRON, en date du 17 Mars 2025, de saisir pour avis le Comité Social Territorial (CST), quant à la mise en service effective d'un système de contrôle d'accès au sein des déchèteries,

Vu l'avis favorable du CST en date du 28 Mars 2025,

Le Président rappelle à l'assemblée que :

• Eu égard :

- premièrement, à l'absence de contrôle de justificatifs d'identité et/ou de domicile aux entrées des déchèteries par les agents, permettant ainsi l'accueil d'usagers n'appartenant pas au syndicat et non admissibles,
 - deuxièmement, à l'absence de moyens matériels pour limiter quantitativement les véhicules présents simultanément sur les sites,
 - troisièmement, à la difficulté pour les agents de déchèterie d'établir des bons de dépôts aux professionnels et assimilés du fait de l'absence de contrôle d'identité,
- le bureau syndical avait décidé, par délibération en date du 26/02/2024, la mise en place d'un système de contrôle d'accès au sein de toutes les déchèteries du syndicat.

FOLIO 16

- Ce nouveau système permettrait :
 - de renforcer la sécurité des agents et des usagers, en limitant quantitativement le nombre de véhicules présents simultanément sur les sites et de permettre aux gardiens un meilleur contrôle des dépôts et respect des filières REP,
 - de mettre un terme aux apports en déchèterie des usagers n'appartenant pas au syndicat représentant une charge financière importante pour la collectivité,
 - d'optimiser la facturation des dépôts par les usagers professionnels et assimilés.
- Le Comité Syndical, en date du 17 Mars 2025, avait décidé de saisir le CST pour avis quant à la mise en service effective d'un système de contrôle d'accès au sein des déchèteries.

Le Président informe l'assemblée que :

Le CST, en date du 28 mars 2025, a émis un avis favorable, à l'unanimité des présents, quant à la mise en service effective de ce système de contrôle d'accès dans les déchèteries.

Le Président propose à l'assemblée :

La mise en service effective du système de contrôle d'accès au sein de toutes les déchèteries de la collectivité.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTENT** la proposition de mise en service effective d'un système de contrôle d'accès au sein de toutes les déchèteries du syndicat, présentée ci-dessus,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à faire, dire et signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Comité Syndical du SMCTOM DE NONTRON,

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Le Président

Vincent FARGEAS

